

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Barlieu
séance du 20/02/2023

L' an 2023 et le 20 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de VERBEKE Marc Maire

M. VERBEKE Marc, Maire, Mmes : ANIEL Brigitte, DESTENAVE Martine, GAMBIER Anne-Laure, GUIMARD Christelle, ROMAIN Michelle, MM : LAMOURET Cyrille, LEGER Jean-François, MATRULLO Ludovic,
Excusé(s) ayant donné procuration :
Mme LEFEBVRE Jacqueline à M. VERBEKE Marc
M RAVARD Maxime à Mme ROMAIN michelle

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 10

Date de la convocation : 15/02/2023

Date d'affichage : 15/02/2023

M. MATRULLO Ludovic

SOMMAIRE

1. Approbation du compte-rendu de Conseil municipal du 19/01/2023
2. Approbation du contrat de renouvellement du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour une durée de 6 mois.
3. Approbation du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel rifseep
4. Approbation du principe d'aliénation d'une portion d'un chemin communal situé au lieu dit "les Firmins" et lancement de l'enquête publique préalable à la désaffectation.
5. Approbation de la mise à disposition du lavoir de la commune dans le cadre de l'édition Allons voir, parcours d'art contemporain en Pays fort.
6. Approbation du principe d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre d'une mise à disposition de l'exposition consacrée au bal Manouch
7. Etude des demandes de subvention de fonctionnement des associations
8. Approbation du devis relatif au remplacement du réfrigérateur de la salle des fêtes
9. Approbation du devis présenté par panneau Pocket, application mobile mise en place par l'association des maires ruraux permettant de diffuser à moindre coût des informations et alertes aux habitants.
10. Présentation du devis relatif au poste de l'onduleur de la mairie
11. Renouvellement de l'adhésion à l'association Fondation du Patrimoine

Séance ouverte à 20h14

1. Approbation du compte-rendu de Conseil municipal du 19/01/2023

Le compte rendu du Conseil municipal du 19/01/2023 est approuvé à l'unanimité

2. Approbation du contrat de renouvellement du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour une durée de 6 mois.

Le contrat est renouvelé pour une durée de 6 mois à compter du 1er mars 2023 à l'unanimité.

3. Approbation du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel rifseep

Le nouveau régime indemnitaire est approuvé à l'unanimité

4. Approbation du principe d'aliénation d'une portion d'un chemin communal situé au lieu dit "les Firmins" et lancement de l'enquête publique préalable à la désaffectation.

Le Maire présente sur le plan le chemin aboutissant à une impasse et desservant les deux maisons d'habitations se trouvant au lieu dit les Firmins. Les deux consorts ont déjà procédé à des échanges de terrains de façon informel mais souhaite aujourd'hui régulariser la situation. Ils ont fait appel à un géomètre qui a présenté un projet de division impliquant les parcelles des consorts J : A 284 à 286, 311 312 722 à 724 789 791 793 et les parcelles des consorts B : A 304 à 306.

Ce projet de division induit de céder l'impasse de la portion du chemin communal situé entre les parcelles A 321 A 304 A 315 A 724 et A 314 pour une superficie de 6 ares 24 CA.

Cette portion de chemin communal n'est en pratique pas emprunté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le principe de la vente de la portion du chemin communal se situant entre les parcelles A303 A304, A 305, A 724 A314 A315 A32 et autorise le Maire à procéder à l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation de la portion du chemin rural et à signer tout document y afférent.

5. Approbation de la mise à disposition du lavoir de la commune dans le cadre de l'édition Allons voir, parcours d'art contemporain en Pays fort.

Le Maire explique que l'association singularité, dans le cadre de la 5ème édition d'"allons voir!" , parcours d'art contemporain en pays fort, souhaite utiliser le lavoir pour une exposition temporaire allant du 1er juillet au 17 septembre.

L'artiste invité cette année est Martine SCHIELDGE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition du lavoir du 1er juillet au 17 septembre 2023 dans le cadre de la 5ème édition du parcours d'art contemporain en pays fort.

6. Approbation du principe d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre d'une mise à disposition de l'exposition consacrée au bal Manouch

Le Maire donne lecture du courrier de l'association les Mills situé à Pierrefitte ès Bois proposant d'accueillir dans le courant de l'été 2023 pour une durée de deux semaines une exposition consacrée au bal Manouch.

L'exposition retrace le Bal Manouch ,ce bal itinérant transporté de commune en commune de 1922 à 1995 par la famille Corcelles de Santranges qui a fêté son centenaire en 2022.

Cette exposition est mise à disposition pour un montant de 50€ la semaine, la logistique et la mise en place de l'exposition incombe à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse l'organisation d'une exposition temporaire sur le domaine public.

7. Etude des demandes de subvention de fonctionnement des associations

Monsieur le Maire donne lecture des courriers concernant les demandes de subventions de :

- Secours populaire Français
- MFR DE Gien
- Vailly Handball Pays Fort
- Association FASSILAVIE
- Pompiers humanitaires
- Association les Mills

- Comice agricole intercommunal de Léré

- Académie de musique et d'arts

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide d'attribuer :

- Association FASSILAVIE pour un montant de 50€ (à l'unanimité)
- MFR DE Gien pour un montant de 50€ (à l'unanimité)
- Pompiers humanitaires pour un montant de 40€ (8 voix pour, 3 contre)
- Comice agricole intercommunal de Léré pour un montant de 100€ (à l'unanimité)

et de ne pas attribuer de subvention à :

- Secours populaire Français (à l'unanimité)
- Vailly Handball Pays Fort (à l'unanimité)
- Association les Mills (à l'unanimité)
- Académie de musique et d'arts (à l'unanimité)

7. Approbation du devis relatif au remplacement du réfrigérateur de la salle des fêtes

La 1ère adjointe présente le devis concernant le remplacement du réfrigérateur avec porte en verre de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, Par 10 voix Pour et une Contre **approuve** le devis présenté par la société BENARD pour un montant de 1 324.80€ TTC.

8. Approbation du devis présenté par panneau Pocket, application mobile mise en place par l'association des maires ruraux permettant de diffuser à moindre coût des informations et alertes aux habitants.

Le Maire présente le devis concernant la mise en place de l'application mobile Panneau Pocket. Panneau Pocket **est une solution de communication municipale**. Une notification est envoyée immédiatement sur les smartphones des habitants de la commune. Les habitants et les visiteurs téléchargent gratuitement l'application **PanneauPocket** sur leur smartphone. Ils reçoivent une notification à chaque nouvel événement et accèdent en 1 clic aux informations aux alertes publiées

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté par Panneau Pocket pour un montant de 130€ TTC pour une durée d'un an.

9. Présentation du devis relatif au poste de l'onduleur de la mairie

Le Maire présente le devis concernant le remplacement de l'onduleur du poste de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté par la société IDBERRY pour un montant de 210€ TTC.

10. Renouvellement de l'adhésion à l'association Fondation du Patrimoine

Le Maire présente le formulaire de l'adhésion à l'association Fondation du Patrimoine et présente l'intérêt de cette association. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion à l'association Fondation du Patrimoine pour un montant annuel de 100€.

Informations diverses :

- Congrès cantonal des CATM le 4 mars 2023 à partir de 10h
- Inscrit à l'ordre du jour : Compte-rendu moral et financier, intervention du délégué départemental, questions diverses, dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

A l'issue de la réunion, banquet à la salle des fêtes.

- Retour de l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'implantation d'une centrale photovoltaïque :

En plus du développeur, 3 entreprises nous ont contactées mais n'ont pas donné suite.

Le Maire propose de faire relire la promesse de bail par un juriste.

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de Séance :
Ludovic MATRULLO

